

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026 CDF SUPERCROSS



MOTO-CLUB: CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

E-MAIL: eric5pappalardo@gmail.com

TÉLÉPHONE: 0760314117

ORGANISATEUR TECHNIQUE: ERIC PAPPALARDO

N° D'ÉPREUVE FFM: 257

DATE: 27 JUIN 2026

LIEU: CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	RIGAL remi	Licence :	124379
Arbitre SX	GIACOMI thibault	Licence :	193757
Commissaire technique responsable	PIGNOL christophe	Licence :	124079
Responsable du chronométrage	ETERNITY MAIERHOFER morgane	Licence :	

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

Catégorie(s) présente(s) lors de l'épreuve (cochez la(les) case(s) correspondante(s)) :

	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	SX1	SX2	SX JUNIOR	SX ESPOIRS 85 CC
AGE DES PILOTES	A PARTIR DE 15 ANS	DE 15 ANS À 29 ANS*	DE 13 ANS À 19 ANS*	DE 12 ANS À 15 ANS*
LICENCES ACCEPTÉES	NCO / LUE / INTER INTER JEUNE	NCO / LUE / INTER INTER JEUNE	NJ / NCO / LUE / INTER INTER JEUNE	NJ / NCO / LUE / INTER INTER JEUNE
CYLINDRÉES	CLASSES 2, 3 ET 4	CLASSE 2 ET 250 CC 2T	125 CC 2T	85 CC 2T

Choix de la cylindrée :

Chaque pilote inscrit au Championnat de France Sx Tour pourra choisir de s'inscrire dans la catégorie de son choix Sx1, Sx2 ou SX Junior et devra concourir dans cette catégorie pour la totalité du championnat sans changement possible en cours d'année.

Machines Electriques :

Se référer à l'article 3 du règlement du championnat de France de supercross.

* La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur.
Les pilotes ne devront pas dépasser la limite d'âge maximum dans l'année du championnat.

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôle administratif :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôle technique :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **EUROMEDICARE Jean Luc Hovine**

Nombre de secouristes **12**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **MARTIGUES**

Temps de trajet (en min) **10 MIN**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **CIRCUIT LA FAUCONNIERE**

Adresse **avenue de la fauconniere**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **565 m**

Largeur minimum de la piste **6 m**

Largeur de la grille **20 m**

Longueur de la ligne droite de départ **60 m**

Nombre d'OCP* **10**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO:

Pendant les essais : **20.**

En manche : **16.**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 12/03/26

MOTO CLUB CHATEAUNEUF
Circuit La Fauconnière
R.N. 568
13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
Tél. 04 42 81 30 76 ; 04 42 40 33 24

VISA DE LA LIGUE

DATE: 18/03/2026



LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE PROVENCE
Centre Vie l'Anjoly - 98, Bld de l'Europe
13127 VITROLLES
Secrétariat : 0442097202 / 0675280548
ligue.motocyclistedeprovence@orange.fr

VISA DE LA FFM

DATE: **13/04/2026**

NUMÉRO: **26/0395**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, fortement recommandés : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	EUROMEDICARE Jean luc HOVINE		
Nombre de secouristes	12 chefs de poste	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	Martigues	Temps de trajet (en min)	10'

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	Circuit la fauconnière	Longueur du circuit	596 M
Adresse		Largeur minimum de la piste	6 M
		Largeur de la grille	20 M
		Longueur de la ligne droite de départ	60 M
		Nombre d'OCP*	10
		*Officiels Commissaires de Piste	

CAPACITÉ MOTO :
Pendant les essais : **20.**
En manche : **16.**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 18/03/26

VISA DE LA LIGUE

DATE: 18/03/2026

VISA DE LA FFM

DATE: **13/04/2026**
NUMÉRO: **26/0395**

MOTO CLUB CHATEAUNEUF
Circuit La Fauconnière
R.N. 568
13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
Tél. 04 42 81 30 76 ; 04 42 40 33 24



LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE PROVENCE
Centre Vie l'Anjoly - 98, Bld de l'Europe
13127 VITROLLES
Secrétariat : 0442097202 / 0675280548
ligue.motocyclistedeprovence@orange.fr



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

**SUPERCROSS PRO HEXIS & SX TOUR
MC CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
HORAIRES du 27 juin 2026**

ESSAIS LIBRES

14h00	Essais libres SX TOUR 125 - série A	10'		
14h15	Essais libres SX TOUR 125 - série B	10'		
14h30	Essais libres SX TOUR 85CC	10'		
14h45	Essais libres PRO HEXIS SX2	10'		
15h00	Essais libres PRO HEXIS SX1	10'		

15h15

ENTRACTE

ESSAIS CHRONOS -TEST DEPART

15h30	Test départ + Essais chronos SX TOUR 125 - série A	15'		
15h55	Test départ + Essais chronos SX TOUR 125 - série B	15'		
16h20	Test départ + Essais chronos SX TOUR 85CC	15'		
16h45	Test départ + Essais chronos PRO HEXIS SX2	15'		
17h10	Test départ + Essais chronos PRO HEXIS SX1	15'		
	Réfection piste			
17h40	1ère Manche SX TOUR 125cc	6'	+ 1 Tour	
17h55	1ère Manche SX TOUR 85cc	6'	+ 1 Tour	
18h10	Essais FMX	25'		
18h20	Dedicace pilotes			

Programme SOIRÉE SUPERCROSS

19h10	Présentation Pilotes SX et FMX & Ecole de moto "Kid's"	30'		
19h40	Superpole	15'		

COURSES

19h55	1ère Manche PRO HEXIS SX2	7'	+ 1 Tour	
20h10	1ère Manche PRO HEXIS SX1	7'	+ 1 Tour	
20h25	ENTRACTE + Réfection piste			
20h25	SHOW FMX	15'		
20h55	2ème Manche SX TOUR 125cc	6'	+ 1 Tour	
21h10	2ème Manche SX TOUR 85cc	6'	+ 1 Tour	
21h25	2ème Manche PRO HEXIS SX2	7'	+ 1 Tour	
21h40	2ème Manche PRO HEXIS SX1	7'	+ 1 Tour	
21h55	ENTRACTE + Réfection piste			
22h25	Feu d'artifice	7'		
22h40	3ème Manche PRO HEXIS SX2	7'	+ 1 Tour	
22h55	3ème Manche PRO HEXIS SX1	7'	+ 1 Tour	
23h10	Podium -Remise de prix- Cloture			

ATTENTION :

*Les pilotes doivent être présents en pré-parc 5mn avant le départ de leur manche.
Les horaires peuvent être modifiés en fonction du nombre d'engagés ou de la météo.*



**Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de
manifestations de véhicules terrestres à moteur**
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
Allée des Bords de Mer
13117 CALANQUE PONTEAU PORT

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° 22583513004-2026-00818 garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **SUPERCROSS DE CHATEAUNEUF LES MARTIGUES** se déroulant à Crcuit de la fauconnière du 27/06/2026 au 28/06/2026.

Cette attestation est valable du 27/06/2026 à 12H00 au 28/06/2026 à 01H00.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à _____, le 28 janvier 2026

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.

Ajustement Alain Tardes



LONGUEUR 596 m
LARGEUR de 6 m à 7 m
6 LIGNES D'ENCHAINEMENT
4 INTER PISTE

SUPERCROSS
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

VILLAGE
+ PARC PILOTES

VIP

CHRONO

PUBLIC

DEPART

BUVETTE

PUBLIC

PUBLIC

TUNNEL

PARC PILOTES

BUVETTE

INTER PISTE 3,5 m

INTER PISTE 3,5 m

INTER PISTE 3,5 m

INTER PISTE SUPERIEUR 3,5 m
FMX



Le 23/05/2023



BOSS (Triple) **BOSS** (Double)

TABLE

PERIPHERIE SECURISE

SENS DE PISTE

DEPART 18 PILOTES

7 POSTES

COMMISSAIRE DE PISTE

BARRIERES

